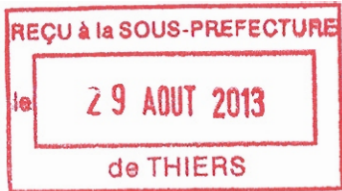


Commune d'Augerolles

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**



**2 B. ORIENTATIONS
AMENAGEMENT**

Modification numéro 2

Arrêt du projet :
Délibération du conseil municipal du 26-09-2007

Approbation :
Délibération du conseil municipal du 01-10-2008

Modification 1 :
Délibération du conseil municipal du 22 février 2012

Modification 2 :
Délibération du conseil municipal du 24 juillet 2013

**Cachet de la Mairie
et signature du Maire**



Orientation n°1 : îlots situés à la sortie Sud-Ouest du Bourg (Zone AU1)**Caractéristiques générales**

Cet îlot d'une surface de 1.91 hectares est destiné à être urbanisé sous la forme de maisons individuelles.

Il s'agit de créer un secteur résidentiel nouveau, bien intégré dans son environnement, remplissant un rôle de « Couture urbaine » avec les constructions existantes au Nord du hameau du Vert.

Caractéristique attendues

Dans la partie A de la zone AU1 de l'orientation d'aménagement n° 1 les limites de parcelles sont conservées et dans la parcelle 338 deux constructions au minimum seront réalisées.

L'accès se fera par la voie communale.

Dans la partie B de la zone AU1 (parcelle 63) deux constructions minimum devront être réalisées.

L'implantation des nouvelles constructions est laissée libre avec un retrait de 5 mètres aux limites des voies actuelles ou futures comme indiqué dans le règlement du PLU.

Orientation n° 1 : îlots situés à la sortie Sud-Ouest du Bourg (Zone AU)